



Vienne Condrieu Agglomération
Espace Saint-Germain - Bâtiment Antarès
30, avenue Général-Leclerc
B.P. 263 - 38217 Vienne Cedex
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Service assainissement
04 82 06 33 00
assainissement@vienne-condrieu-agglomeration.fr



En savoir +

Consultez la plaquette de présentation de la Station de Traitement des Eaux Usées sur www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Service communication Vienne Condrieu Agglomération - Juin 2019 - Fotolia

JE NE JETTE PAS « TOUT À L'ÉGOÛT »



UN DOUTE, UNE QUESTION ?

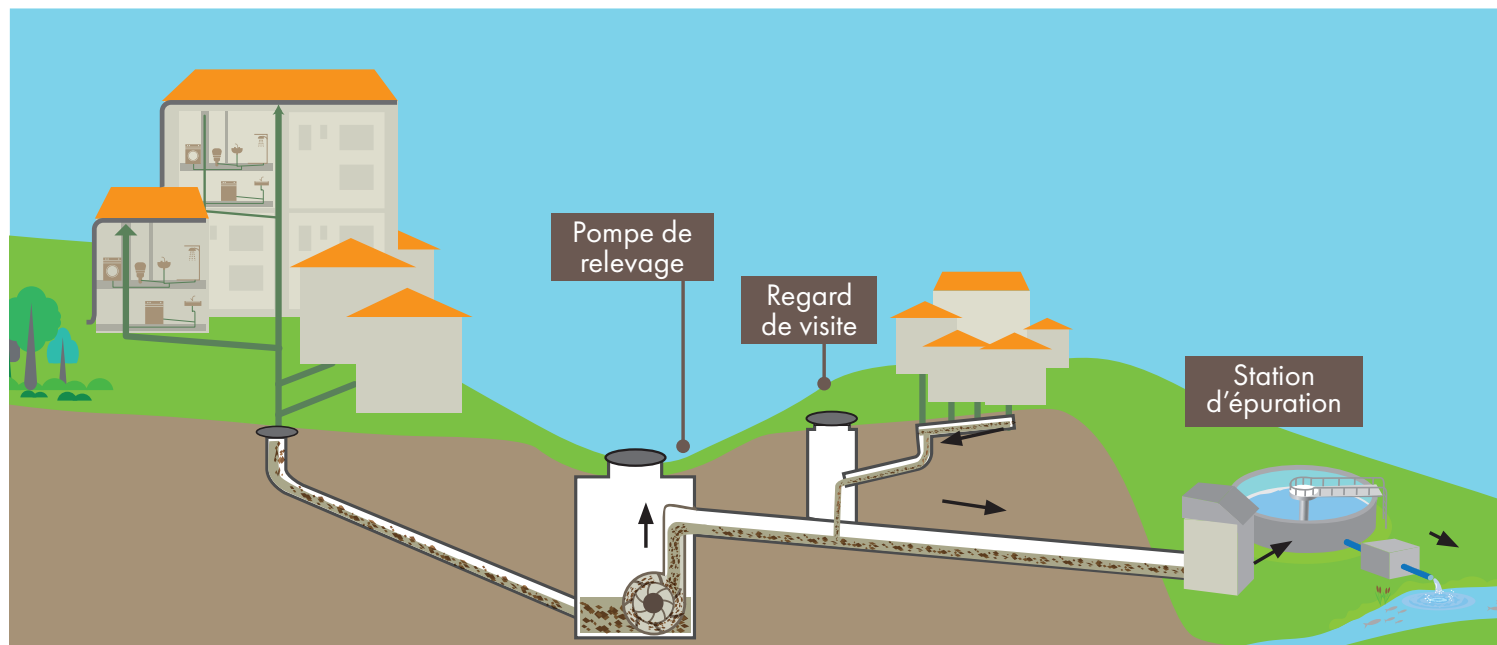
Contactez le service assainissement : 04 82 06 33 00
assainissement@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Comment fonctionne le réseau des eaux usées ?

L'eau est un élément essentiel de notre quotidien. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un circuit d'assainissement, qu'il soit collectif ou individuel. Cette action permet de dépolluer l'eau avant son rejet vers le milieu naturel.

De chez vous à la Station d'épuration, les eaux usées (issues des toilettes, de la cuisine, de la douche...) cheminent à travers un système complexe, composé notamment de canalisations et de pompes de relevage.



Pourquoi ne faut-il pas jeter des objets ou des produits toxiques dans les toilettes ou dans l'évier ?

Les objets et/ou produits toxiques jetés dans le réseau des eaux usées causent des dysfonctionnements. Ils ne se désagrègent pas et s'accumulent dans le réseau, forment des bouchons dans les canalisations ou s'enroulent autour des pompes.

Afin de déboucher des canalisations ou de libérer une pompe de relevage, le service Assainissement de Vienne Condrieu Agglomération doit intervenir plus souvent. Cela provoque une augmentation du prix du traitement de l'eau pour le consommateur.

Lorsque le réseau est bouché, il peut également déborder et engendrer des pollutions environnementales.

Qu'est ce que je ne dois pas jeter dans les toilettes ou dans l'évier ?

- > **lingettes** (même celles qui sont indiquées biodégradables)
- > **serviettes et tampons hygiéniques**
- > **graisses et huile** (friture, vidange)
- > **couches, préservatifs, cotons-tiges**
- > **cigarettes**
- > **aliments**
- > **sacs plastiques**
- > **médicaments**
- > **produits chimiques** (solvants, peinture, pesticides)
- > **rouleau de papier hygiénique bio-dégradable** (malgré ce que dit la publicité)
- > **piles**

Ces déchets
doivent être
triés ou jetés
à la poubelle.